



n	MS	KI	RZ	ZW	TE	a/a
Datum	8/11			2		11/11
visa	1	1	1	2	1	1
EPD		07.11.77		-9		
Ref. A.C. 4. GB. 111.0						

Le 3 novembre 1977

512.32(1) - ZE/lg

A la Division du commerce
du Département fédéral de
l'économie publique
3003 B e r n e

Discrimination d'entreprises suisses en
matière de fourniture de matériel pour
l'exploitation du pétrole en Mer du Nord

Monsieur le Directeur,

J'ai eu la visite récemment d'une délégation de Sulzer Bros (UK) Ltd, ayant à sa tête son directeur, M. P.J. Strangeway qui est venu m'exposer un cas de discrimination d'entreprise suisse.

Comme vous le savez peut-être, le Gouvernement britannique a créé, il y a quelques années, au sein du Département de l'énergie, "l'Offshore Supplies Office", dont le but est de veiller à ce que l'industrie britannique, sur une base compétitive, fournisse une part croissante des équipements nécessaires à l'exploitation du pétrole de la Mer du Nord. Du "memorandum of understanding" ci-annexé, il ressort que les participants à celui-ci s'engagent à donner leur préférence aux produits britanniques, à conditions de prix, de spécifications et de livraisons égales.

Il n'y a peut-être rien à objecter au principe en soi. En revanche, l'application semble donner lieu à des pratiques que l'on pourrait qualifier d'abusives.

Le cas soulevé par Sulzer dans la lettre en annexe est l'une de celles-ci: Sulzer étant semble-t-il imbattable si l'on s'en tient aux spécifications originales, l'on change les spécifications de manière à les aligner aux possibilités d'un concurrent qui devrait être britannique. Le tour est ainsi joué.

Ce n'est pas le
nouveau

./.



La grande difficulté est qu'il est naturellement impossible d'obtenir des preuves formelles de telles manœuvres, mais, en l'occurrence, j'aurais tendance à ne pas mettre en doute la bonne foi des représentants de Sulzer.

Lors de sa visite à M. Ed. Dell, à la fin du mois de février dernier, le Conseiller fédéral Brugger avait mentionné à son interlocuteur que des entreprises s'étaient plaintes d'être discriminées au profit de concurrents britanniques.

Je me demande si la prochaine visite au Secrétaire général du Département politique du Ministre d'Etat au FCO F. Judd, ne pourrait pas être l'occasion de laisser tomber une remarque de même nature au chapitre des relations bilatérales.

De mon côté, je ne manquerai pas d'y faire référence, dans les formes, au cours des conversations de routine que j'aurai l'occasion d'avoir avec mes interlocuteurs britanniques, et notamment les représentants des Départements de l'industrie et de l'énergie.

J'adresse une copie des présentes, avec ses annexes, au Département politique fédéral.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

(E. Thalmann)

Annexes mentionnées